



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 22346

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la pénurie de nouveaux postes de conseillers principaux d'éducation. Malgré les prévisions budgétaires, en 2007 et 2008, de 411 recrutements annuels de conseillers d'éducation stagiaires, et malgré la volonté exprimée par le Parlement d'assurer au moins le maintien d'un nombre de conseillers identique, les recrutements ont diminué. Le Gouvernement n'a ouvert que 200 places de conseillers stagiaires, accessibles uniquement par concours externe. Ce concours, avec un taux de réussite de 1 pour 31 en 2007, décourage encore plus des candidats potentiels. Les CPE jouent un rôle primordial dans la prise en charge des élèves à tous les niveaux du système éducatif ; ils sont reconnus par la défenseure des enfants comme des interlocuteurs déterminants entre les élèves, les professeurs et les familles. Il lui demande donc quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour qu'un recrutement à la hauteur des besoins soit mis en place.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22346

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3744

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395